

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **MALI**, La Poste du Mali, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«La Poste du Mali a récemment constaté un nombre important d'émissions illicites sur divers sites de vente en ligne sur le thème «Grandes batailles».

La Poste du Mali souhaite informer la communauté postale que la seule émission légale de timbres-poste en 2015 est «Manuscrits de Tombouctou», en vente à partir de janvier 2015 sans dédicaces particulières: «premier jour» et autres indications.

La Poste du Mali affirme formellement que toutes autres émissions pour 2015 au nom du Mali, en dehors de celle précédemment décrite, sont illégales et leurs auteurs doivent être dénoncés et sanctionnés.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan
Directeur des affaires réglementaires,
économiques et des marchés

Emission illégale signalée par La Poste du Mali

